

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 8 (1962)
Heft: 5

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON D'ARGOVIE

UN AQUEDUC ROMAIN QUI FONCTIONNE ENCORE

Le comité de la société Provindonissa, à Brugg, a demandé au Conseil d'Etat argovien de classer monument historique l'aqueduc romain qui approvisionna jadis les légionnaires stationnés à Vindonissa, et qui fonctionne aujourd'hui encore. Long de 2 km., large de 35 cm., haut de 80 cm., et constitué de dalles de pierre épaisses de 15 cm., cet aqueduc alimente l'étang aux cygnes qui se trouve devant l'ancien couvent de Koenigsfelden et le grand jet d'eau sis devant l'entrée principale de l'établissement de Koenigsfelden.

CANTON DE BALE

A PROPOS DES TALONS-AIGUILLES

Répondant à une question concernant les dommages causés par les talons-aiguilles au revêtement des planchers des bâtiments de l'Etat, le gouvernement bâlois reconnaît les effets dévastateurs de cette nouvelle mode. Il signale les heureuses conséquences d'une exhortation adressée par le Département de l'instruction aux intéressées pour qu'elles évitent de porter des chaussures à talons-aiguilles dans un bâtiment scolaire. A la suite de cette expérience, on peut s'attendre à ce que le gouvernement prenne dans ce domaine des mesures énergiques.

FOIRE SUISSE D'ECHANTILLONS

Discours de M. C.-G. Keel, président de l'Union suisse de la presse technique et professionnelle

A l'occasion de la journée d'ouverture de la 46^e Foire suisse d'échantillons de Bâle, M. Carl-G. Keel, président de l'Union suisse de la presse technique et professionnelle, a relevé que le nombre des quotidiens et des revues professionnelles ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre. Cette année, ce sont 1.153 journaux professionnels et 496 quotidiens qui figurent dans l'édition du catalogue des journaux suisses. Si, par approximation, grossière, nous admettons que les quotidiens paraissent chaque jour et les revues professionnelles tous les mois, nous trouvons, pour cette année, 1.250 millions d'exemplaires de quotidiens et 250 millions d'exemplaires de revues professionnelles. Les rédacteurs de revues professionnelles, cependant, voient aussi leur tâche alourdie par les effets négatifs de la conjoncture, tels que manque de personnel, d'auteurs et de collaborateurs qualifiés. Ils souffrent comme tout le monde d'une surcharge générale de travail, d'un éparpillement des activités et du manque de temps.

MORT DU COLONEL-BRIGADIER
PAUL VOLLENWEIDER

Le colonel-brigadier Paul Vollenweider, ancien médecin-chef de l'armée, est mort à Bâle à l'âge de 74 ans.

Le docteur Vollenweider s'était établi en 1916 comme médecin à Kleindietwil. Il devint ensuite officier instructeur au service sanitaire du Département militaire fédéral et, en 1936, fut nommé médecin-chef de l'armée avec le grade de colonel. Promu ensuite brigadier, il continua à occuper cette fonction jusqu'en 1945, c'est-à-dire notamment pendant la mobilisation.

Le défunt avait été ensuite directeur de l'office fédéral de l'hygiène, ainsi que délégué de la Suisse à l'Organisation mondiale de la Santé et membre du Conseil exécutif. Il joua un grand rôle dans les sociétés pour la lutte contre les rhumatismes et la poliomyélite dans notre pays.

ON A RETROUVE LE CRANACH
VOLE L'AUTOMNE DERNIER

En octobre dernier, le portrait du prince-électeur Jean-Frédéric de Magnanime de Saxe, peint par Lukas Cranach l'ancien, disparaissait mystérieusement du Musée des Beaux-Arts de Bâle. La police bâloise a arrêté le voleur, un employé de laboratoire d'une usine de produits chimiques, âgé de 41 ans, qui a passé des aveux complets. Le tableau, d'une valeur de 200.000 fr., a été retrouvé intact.

Diverses publications et annonces mystérieuses parues dans la presse avaient éveillé l'attention des autorités. Le voleur avait en outre adressé au président de l'Association bâloise des Beaux-Arts des lettres anonymes, l'invitant à déposer en un lieu convenu la somme de 15.000 francs, en échange de laquelle le Cranach lui serait rendu intact. Le président de l'Association en avait immédiatement informé la police. Aussi, un paquet contenant en apparence des billets de banque, en réalité de vieux papiers, fut déposé au lieu indiqué, derrière un tableau d'affichage, près du Spalentor, et surveillé par des policiers, qui aperçurent un individu se dirigeant vers l'endroit en question, apparemment vers un vieux vélo qui y avait été déposé. Mais dès qu'il mit la main sur le paquet placé là comme piège les détectives lui mirent la main au collet. Il fut si surpris et troublé qu'il avoua presque aussitôt aux détectives le vol du tableau et les lettres de chantage.

Un policier alla immédiatement chercher le tableau, que le voleur conservait dans une serviette de cuir, dans sa chambre.

L'individu avait déjà commis plusieurs vols au Musée historique, au Musée d'anthropologie, au Musée de la cathédrale et au Musée des sciences musicales. Son dernier exploit était le vol du Cranach. Une perquisition ramena au jour tous les objets volés. Interrogé sur les motifs de sa conduite, le voleur répondit qu'il était collectionneur passionné. L'idée lui est venue seulement après le vol que la restitution du Cranach pourrait lui faire gagner une grosse somme d'argent, qu'il pourrait employer à enrichir ses collections.

CANTON DE BERNE

LE FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE A DIX ANS

C'est le 1^{er} août 1952 que prit naissance le Fonds national de la Recherche scientifique. Son président, le professeur Alexandre von Muralt, dresse, à l'occasion de ces dix premières années de travail, le bilan de l'activité du Fonds, activité qui a été sans cesse en se développant, grâce notamment aux contributions importantes de la Confédération, laquelle a versé jusqu'ici 95,1 millions de francs, dont 44 millions de crédits ordinaires et 51,1 millions de crédits spéciaux.

Le Conseil de la Recherche a ainsi pu accepter 1.917 requêtes sur les 2.327 qu'il reçut, et leur attribuer un montant total de 40.415.000 francs. Des 337 requêtes n'ayant pas abouti, 63 furent retirées par les requérants eux-mêmes, et 25 furent transmises à d'autres fondations. A fin décembre 1961, 103 requêtes étaient encore pendantes. Chaque année, la science suisse profite des fonds importants que lui confie la Confédération. Pour sa participation à l'année géophysique internationale, la Suisse disposa d'un million de francs, dont 600.000 francs versés par la Confédération. En 1958, un crédit extraordinaire de 10,5 millions fut alloué au Fonds national en faveur de la recherche et de la formation de chercheurs dans le domaine de l'énergie atomique. Un deuxième subside de 40 millions fut affecté aux mêmes fins pour la période 1959-62. Quant aux crédits ordinaires, ils ont été consacrés aux recherches pour un montant de 37,1 millions de francs, et aux publications scientifiques pour une somme d'environ 3,2 millions. Ce sont au total 23 disciplines qui ont bénéficié des subsides, et cela dans tous les domaines de la science : médecine, physique, biologie, chimie, géologie, lettres et folklore, histoire, beaux-arts, théologie, droit, économie politique, etc., etc.

Le nombre des requêtes acceptées est passé de 180 en 1953 près de 300 en 1961. Le montant moyen de chaque subside est passé de 16.000 francs en 53 à 20.000 francs en 1959, à plus de 25.000 francs en 1960, et il est actuellement de 30.000 francs. Cela s'explique par le renchérissement général et la multiplication du personnel scientifique et auxiliaire.

La commission pour la science atomique, créée en 1958, a donné suite, jusqu'à fin 1961, à 395 requêtes, pour un montant global de 34,7 millions de francs, dont 21 millions pour la physique, 5,8 pour la chimie, 3,6 pour la médecine, 1,7 pour la minéralogie, 1,6 pour la biologie, le solde concernant la documentation, les cours spéciaux, les symposiums et les invitations de professeurs.

En ce qui concerne plus spécialement les problèmes de la relève scientifique, les commissions de recherche ont accordé en dix ans 851 bourses, d'un montant global de 4.038.000 francs. L'Université de Lausanne a accordé 120 bourses, celle de Genève 115, Berne 104, Bâle 87, Neuchâtel 77, Zurich 72 et Fribourg 61, l'Ecole des Hautes-

Etudes commerciales de St-Gall 43, l'E.P.F. 71, tandis que 101 bourses ont été réparties par diverses Sociétés scientifiques. Enfin, la Commission pour la science atomique a accordé 38 bourses, d'un montant total de 388.845 francs, à de jeunes chercheurs travaillant dans sa spécialité.

Le professeur von Muralt termine son exposé en relevant que, grâce à l'action du Fonds national, la vie scientifique a reçu chez nous une indéniable impulsion, spécialement à l'avantage des jeunes, où lève la moisson de demain. En encourageant la recherche, nous créons aussi des garanties pour le maintien de notre industrie d'exportation, considération plus réaliste, mais non négligeable. En fait, le Fonds national est devenu un lien entre toutes les forces vives du pays, soucieuses d'assurer le présent et l'avenir de la recherche scientifique.

IL FAUT STABILISER PRIX ET SALAIRES

Répondant à une question écrite du conseiller national Stebler (cons. so.), sur les mesures à prendre pour stabiliser le niveau des salaires et des prix, le Conseil fédéral dit que d'une manière générale, on reconnaît aujourd'hui la nécessité de freiner la surexpansion. Ces dernières semaines, diverses branches industrielles se sont engagées à ne pas augmenter leurs prix en 1962. Dans leur déclaration du 23 janvier 1962, les associations patronales centrales ont invité les chefs d'entreprises à renoncer à exploiter à fond les avantages qui découlent de la prospérité actuelle. De plus, les groupements patronaux se sont déclarés disposés à engager des pourparlers avec les organisations de salariés. Du côté syndical, on a fait remarquer que les organisations de salariés ne s'opposent pas, en principe, à entamer avec les groupements patronaux des négociations portant sur la politique conjoncturelle.

Le Conseil fédéral a approuvé toutes ces mesures. Il est persuadé que la discipline mutuelle des partenaires sociaux est, parmi les moyens d'atteindre le but, celui qui est le plus direct, le plus efficace, et le plus conforme à notre régime économique. Il apprécie de manière positive les perspectives d'un accord entre les différents groupements économiques. Ainsi que l'a déclaré le chef du Département fédéral de l'économie publique, à la session de mars des Chambres fédérales, dans sa réponse à diverses interpellations, le Conseil fédéral prendra l'initiative de réunir les représentants des employeurs et des salariés pour examiner avec eux les mesures qui ne peuvent être prises qu'en commun.

QUELQUES ASPECTS DE NOS RELATIONS
AVEC LA FRANCE

L'année dernière, certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne la question de la légion étrangère. Deux mineurs seulement, âgés de 18 à 20 ans, ont été enrôlés, l'un en janvier, l'autre en novembre. Il y a encore cinq Suisses mineurs à la Légion. Quant aux moins

de 18 ans, les autorités françaises ont renoncé depuis quelques années déjà à les recruter. Une amélioration graduelle se fait aussi sentir en ce qui concerne les majeurs. Depuis 1956, le nombre des engagements a diminué d'environ 40 %, ce qui est dû aux efforts d'information déployés par le comité de lutte contre l'enrôlement de jeunes Suisses dans la Légion et par d'autres milieux. La Suisse a continué d'intervenir auprès des autorités françaises pour rechercher des solutions à des cas particuliers.

En Algérie, il y a eu deux tués, dont un ancien légionnaire, et quatre blessés parmi les membres de notre colonie. Neuf attentats au plastic ont été commis contre la propriété de ressortissants suisses. Des demandes d'indemnisation ont été présentées, et dans un cas les autorités françaises ont déjà fait droit à la requête suisse. Plusieurs de nos compatriotes ont quitté l'Algérie. Le plus grand nombre ont préféré rester sur place. Les autorités suisses ont pris des mesures pour les protéger dans l'éventualité d'une aggravation de la situation.

L'accord du 6 mars 1953 conclu avec la France au sujet des conflits de séquestre est complètement exécuté, les derniers conflits ayant dû être liquidés en novembre dernier.

D'autre part, 422 doubles nationaux suisses et français ont été renseignés sur leur situation à l'égard de la France en matière de nationalité et de service militaire. Dans cinquante cas, la Division de police du Département fédéral de la justice et police les a aidés à formuler leur demande de répudiation ou de libération de la nationalité française. Elle a préparé le dossier de 209 personnes désirant bénéficier des dispositions de la convention franco-suisse du 1^{er} août 1958, relative au service militaire des doubles nationaux.

Enfin, 1.116 cas de Français en Suisse, dont 119 nouvelles demandes de remboursement des frais ou de rapatriement, ont été traités selon la convention franco-suisse d'assistance du 9 septembre 1931, de même que 321 cas de Suisses en France, dont 183 nouvelles demandes.

UN DICTIONNAIRE PROFESSIONNEL ILLUSTRE DE L'HORLOGERIE

La Chambre suisse de l'Horlogerie vient d'éditer, avec l'appui de la Fédération horlogère, d'Ebauches S.A. et de l'U.B.A.H., ou Union des associations de fabricants de parties détachées horlogères, un dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie. Cet ouvrage comble une lacune, car, jusqu'ici, il était souvent très malaisé, non seulement pour les professionnels, mais aussi pour la presse, de trouver une terminologie complète en matière horlogère avec la traduction en plusieurs langues.

Abondamment illustré, cet ouvrage compte plus de 4.500 mots en quatre langues : français, allemand, anglais et espagnol. Il est le fruit d'une œuvre de longue haleine menée à chef, après plusieurs années d'étroite

collaboration, entre l'auteur du dictionnaire, M. G.-A. Berner, ancien directeur de l'Ecole d'horlogerie de Bienne, et le chef des publications de la Chambre suisse de l'horlogerie, M. René Menger. Ajoutons que, depuis longtemps, tous les milieux horlogers, fabricants, exportateurs et commerçants, souhaitaient la parution de cet ouvrage, qui est plus qu'un dictionnaire. Car on y trouve aussi une définition de mots ou notions techniques (avec traduction) en usage dans les secteurs voisins de l'horlogerie, comme la mécanique, l'astronomie, l'électricité et l'électronique.

LA SUISSE PARTICIPE A L'EMPRUNT DE 200 MILLIONS DE DOLLARDS DE L'O.N.U.

Le Conseil fédéral a décidé de répondre favorablement aux Nations-Unies, qui ont demandé à la Suisse de participer à l'emprunt de 200 millions de dollars, décidé par l'Assemblée générale des Nations-Unies pour permettre à cette organisation de faire face à ses difficultés financières les plus immédiates. La contribution de la Suisse, qui doit encore être approuvée par les Chambres, sera de 1.900.000 dollars, soit de 8.300.000 francs. Le prêt portera intérêt à 2 % et sera remboursable en vingt ans.

Il convient de relever qu'il s'agit là uniquement d'un geste de solidarité internationale, sans aucune portée politique de la part de la Confédération suisse.

PRES DE 10.000 PERMIS DE CONDUIRE RETIREES EN 1961

Les autorités cantonales et fédérales ont retiré le permis de conduire à 9.869 conducteurs de véhicules automobiles en 1961 (à 8.321 en 1960). Dans 5.242 cas, dont 2.293 sans accident et 2.949 avec accident, le retrait fut motivé par l'ébriété du conducteur, à laquelle s'ajoutaient parfois d'autres contraventions aux règles de la circulation. Dans 3.661 cas (953 sans accident et 2.708 avec accident), le permis de conduire fut retiré par suite de contraventions à des règles de circulation. Il faut encore mentionner les motifs suivants: maladies ou infirmités, 212, ivrognerie et toxicomanie, 77, mauvaise réputation ou fautes de caractère, 441 (dont 78 pour fuite après accident et 89 pour vol d'usage d'un véhicule automobile), et autres motifs, 236.

La plupart des retraits, soit 6.292, furent prononcés pour une durée ne dépassant pas trois mois, 1.507 pour une durée comprise entre trois et six mois, 576 entre six mois et douze mois, 141 entre un an et cinq ans, 140 pour plus de cinq ans ou définitivement, 1.194 pour une durée illimitée et 19 à titre provisoire.

Les conducteurs âgés de 20 à 30 ans ont eu le plus grand nombre de retraits, soit 3.958. 721 des conducteurs en question avaient moins de 20 ans. 2.132 étaient âgés de 31 à 40 ans, 1.651 de 41 à 50, 1.031 de 51 à 60, 293 de 61 à 70, et 83 avaient plus de 70 ans.

DECES DE M. HENRY DE TORRENTÉ ANCIEN AMBASSADEUR AUX U.S.A.

M. Henry de Torrenté, ancien ambassadeur de Suisse à Washington, est décédé dans la nuit du 27 au 28 mars, à Londres.

Né en 1893 à Sion, M. Henry de Torrenté était originaire de Sion et Ayer. Il fit ses études secondaires dans sa ville natale et à Einsiedeln. Il fréquenta ensuite les Universités de Berne, Bâle et Genève. Licencié en droit, licencié ès sciences sociales, licencié ès sciences commerciales de l'Université de Genève, il obtint les brevets d'avocat et de notaire. Après des stages dans une étude d'avocat, une banque et une compagnie d'assurances, il devint en 1922 secrétaire du délégué du Conseil fédéral pour la législation sociale. En 1923 et en 1924, il fit un séjour d'études en Angleterre. De retour en Suisse, il fut successivement attaché à la direction de l'Office fédéral du travail et au secrétariat du Département de l'économie publique, pour devenir ensuite secrétaire de la division du commerce. Il participa à des congrès internationaux, à Rome, Genève et Paris, ainsi qu'à des négociations commerciales avec divers pays. Nommé premier secrétaire de la légation de Suisse à Paris en 1929, il fut promu en 1933 au grade de conseiller de légation, chargé des affaires économiques, puis, devenu premier collaborateur du chef de mission, il géra à plusieurs reprises la légation en qualité de chargé d'affaires « ad intérim ». En 1936, il fut nommé membre de la délégation suisse aux négociations franco-suisse sur la double imposition. En 1939, il organisa le rapatriement de la colonie et des mobilisés suisses en France et en Afrique du Nord, ainsi que l'évacuation des compatriotes en 1940. Il assura la défense des intérêts suisses à Paris jusqu'à la fermeture, en juin 1941, de la légation en cette ville.

De retour en Suisse, il assuma divers commandements dans l'armée et fut promu colonel d'état-major général le 31 décembre 1941.

A partir du 1^{er} janvier 1942, il fut attribué à la division du commerce en qualité de délégué aux accords commerciaux, et chargé des relations économiques avec la France, l'Espagne, le Portugal, les Etats-Unis d'Amérique, et, par intérim, avec la Belgique et la Hollande. Il présida les délégations qui négocièrent à plusieurs reprises avec l'Espagne, la France et le Portugal.

Nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse en Chine, fin 1945, il installa à Nankin la première légation de Suisse dans ce pays. Il fut nommé en 1948 ministre de Suisse auprès de la Cour de Saint-James. En 1954, il fut nommé ministre, et, trois ans plus tard, ambassadeur de Suisse à Washington, où il resta en poste jusqu'à sa retraite, le 1^{er} juillet 1960.

En décembre 1961, le Conseil fédéral le nomma membre d'un des groupes de travail chargés d'étudier les problèmes que poserait à la Suisse son association éventuelle au Marché commun.

M. de Torrenté était membre d'honneur de la Chambre de commerce suisse en France, ainsi que du Cercle commercial suisse à Paris. A l'occasion de son 400^e anniversaire, l'Université de Genève lui avait conféré le doctorat ès sciences politiques, « honoris causa ».

LES RELATIONS DE LA SUISSE AVEC LES PAYS DE L'EST

Dans son rapport de gestion, le Département politique fédéral note que le règlement des derniers cas d'indemnisation pour les entreprises et biens suisses nationalisés dans plusieurs pays s'est poursuivi en 1961. La Yougoslavie a versé deux acomptes de 2.500.000 francs et acquitte le 83 % de son dû. La Pologne a livré deux cargos à une société suisse de navigation et augmenté ses livraisons de charbon, qui ont à nouveau dépassé 100.000 tonnes.

Un montant de 2.590.000 francs a pu être affecté aux indemnisations et les bénéficiaires ont touché un nouvel acompte de 3 %. Le total des versements s'élève maintenant à 29 %. Le gouvernement hongrois a terminé ses paiements et les ayants-droit ont reçu le solde des indemnités nettes. Avec la Bulgarie un montant de 656.336 francs a été prélevé sur les versements au compte de clearing. Les intéressés ont reçu un nouvel acompte de 12 %, et au total 65 % des indemnités nettes.

En ce qui concerne plus spécialement les relations avec les pays de l'Est, le rapport du Département politique donne les renseignements suivants :

Yougoslavie. — Dans le cadre du crédit de 289 millions de dollars, ouvert par le « Fonds monétaire international » à la Yougoslavie, dans l'intérêt de sa réforme économique et monétaire, la Suisse a fourni un crédit financier de 5 millions de dollars, soit 22 millions de francs suisses, remboursable en dix ans.

Pologne. — Des notes concernant l'imposition des entreprises de navigation maritime et aérienne ont été échangées avec ce pays. Elles prévoient des exonérations applicables rétroactivement aux années fiscales commençant le 1^{er} janvier 1958, ou postérieurement.

Roumanie. — Les autorités roumaines ont fait preuve d'une attitude conciliante à l'égard de nos compatriotes, dont plusieurs ont pu quitter définitivement la Roumanie.

Tchécoslovaquie. — Les relations avec ce pays ont été troublées par des affaires d'espionnage et par l'arrestation de deux citoyens suisses en Tchécoslovaquie. De ce fait, certains problèmes d'indemnisation relatifs à la propriété suisse en Tchécoslovaquie n'ont pas pu être réglés.

Hongrie. — Les négociations concernant les indemnités à verser pour certains avoirs suisses en Hongrie, auxquels l'accord de nationalisation du 19 juillet 1950 n'est pas applicable, n'ont pas pu être reprises. Différentes mesures dirigées contre l'activité de la Légation de Suisse à Budapest avaient créé un climat peu favorable à leur réussite.

Union soviétique. — Deux Suissesses avec leurs enfants et une double nationalité ont pu quitter l'Union soviétique.

Chine. — Avec la participation de l'Ambassade de Suisse à Pékin, la dernière entreprise commerciale suisse représentée en République populaire de Chine a pu procéder de façon convenable à la liquidation du personnel et du matériel de ses établissements à Tientsin et à Changhaï. La colonie suisse ne comprend plus que très peu de nos compatriotes.

En ce qui concerne les relations avec d'autres pays, le rapport fournit les indications suivantes :

Portugal. — Les démarches ont été poursuivies en vue d'obtenir du gouvernement portugais une indemnité pour le dommage causé à une maison suisse par la confiscation, vers la fin de la première guerre mondiale, d'une importante quantité de tabac brut. Le gouvernement de Lisbonne s'est déclaré prêt à négocier le montant d'une indemnité.

Cuba. — Le règlement de la question de l'indemnisation de la société Nestlé pour la nationalisation de ses fabriques en 1960 n'a pas progressé. L'ambassade de Suisse a cependant pu obtenir du Gouvernement cubain qu'il renonce à utiliser les marques de ladite société et qu'il s'engage à verser une indemnité pour l'usage de ces marques depuis la date où les entreprises ont été nationalisées.

République arabe unie. — La communauté et les intérêts suisses en Egypte sont en butte à des difficultés accrues, du fait de l'égyptianisation de certains secteurs économiques. L'accord de paiements du 6 avril 1950 n'a plus été exécuté de manière satisfaisante depuis le milieu de l'année 1961, les autorités de la R.A.U. n'ayant plus guère accordé les autorisations nécessaires pour les transferts prévus contractuellement.

LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

Le Département fédéral de justice et police communiqué :

Grâce aux efforts des employeurs et aux mesures de contrôle des autorités cantonales et communales, une notable amélioration des conditions de logement des travailleurs étrangers a été enregistrée au cours de l'année passée. Ça et là, toutefois, des anomalies ont encore été constatées, soit que des locaux insuffisants au point de vue de l'hygiène et de la construction aient été occupés, soit que la suroccupation ou l'utilisation abusive d'appartements en soi convenables ait provoqué des situations intolérables.

En égard au nombre extraordinairement élevé de travailleurs étrangers occupés dans notre économie, l'arrivée de nombreux travailleurs saisonniers accroît le danger que les conditions de logement se détériorent de nouveau. Le département fédéral de justice et police vient en conséquence d'inviter les gouvernements canto-

naux à vouer une attention particulière à ce que les autorités cantonales et communales compétentes exercent un contrôle efficace, coordonné et soutenu, des conditions de logement. En vertu du principe que l'existence d'un logement approprié est une condition préalable à l'admission des travailleurs étrangers et des membres de leurs familles, recommandation a été faite de plus aux cantons d'exiger la preuve qu'un logement est disponible avant de délivrer une autorisation de séjour. Cette mesure s'impose surtout pour l'admission des familles et des ouvriers saisonniers.

INAUGURATION DE L'INSTITUT BERNOIS DES SCIENCES EXACTES (1)

Le nouvel Institut des Sciences exactes de l'Université de Berne a été officiellement inauguré. La cérémonie a débuté par une allocution du doyen de la Faculté des sciences, le professeur Max Schuerer, qui a souligné les avantages du groupement sous un seul toit des diverses disciplines scientifiques, qui pourront ainsi mieux collaborer.

Le directeur des travaux publics du canton de Berne, M. Samuel Brawand, a ensuite fait l'historique du bâtiment. L'ancien Institut de physique, qui se trouvait au même endroit, avait été inauguré en 1877. Les premiers cours réunissaient 27 étudiants. En 1960, en revanche, 450 étudiants de l'Université de Berne ont suivi les cours de physique.

Les travaux du nouveau bâtiment ont commencé en automne 1958 et ont pris fin en mars 1962. Mais, dès le semestre d'hiver 1961, certaines salles de cours ont pu être utilisées. Le devis, de 10 millions de francs n'a pas été dépassé.

C'est le conseiller d'Etat Virgile Moine, directeur de l'Instruction du canton de Berne, qui a remis officiellement l'immeuble à l'Université. Tout en relevant que depuis un siècle les citoyens bernois n'ont jamais refusé un crédit ayant trait à l'Instruction publique, il a insisté sur l'importance de la formation scientifique de la jeune génération, qui peut être favorisée par l'octroi de bourses et par l'ouverture de nouvelles écoles secondaires.

Après que le recteur de l'Université, le professeur Hans von Greyerz, eut prononcé des paroles de remerciement, le directeur du C.E.R.N. à Genève, le professeur Viktor Weisskopf, a fait un exposé scientifique qui a mis le point final à la manifestation.

L'après-midi, sous la conduite du directeur de l'Institut de physique, le professeur F.-G. Houtermans, on put visiter le bâtiment, qui groupe les sections suivantes : mathématiques pures, mathématiques expérimentales, assurances et statistique, astronomie et météorologie, physique théorique, physique expérimentale, physique appliquée. Une vingtaine de professeurs et chargés de cours y enseignent. Ils ont à leur disposition des engins modernes, tels qu'une calculatrice électronique, utilisée également par d'autres instituts de l'Université.

**LA COOPERATIVE
DE FABRICANTS SUISSES D'HORLOGERIE
A CREE UN CENTRE TECHNIQUE POUR LE CONTROLE
DES EBAUCHES ET DES FOURNITURES**

La coopérative de fabricants suisses d'horlogerie — qui groupe 131 fabricants d'horlogerie contre 70 lors de sa fondation, le 4 avril 1960 — a tenu son assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Charles Ed. Virchaux, de La Chaux-de-Fonds.

Le rapport de gestion présenté par M. J.-P. Hagger, directeur, passe en revue les nombreuses actions entreprises par la coopérative au cours de 1961 :

Achats en commun (ébauches, fournitures, etc.), uniformisation des exécutions, production et vente en commun, ont constitué les principales actions déployées par cette concentration : des avantages substantiels en ont résulté pour les membres.

Dans le domaine de la production, deux chaînes de remontage ont été installées, l'une pour des montres-dames, l'autre pour des montres-hommes.

On sait d'autre part que, pour les ventes, la compagnie des montres Jaquet-Droz S.A. a été fondée : cette société groupe 81 actionnaires, membres de la coopérative.

Avant d'aborder le programme pour 1962, le président de la coopérative a rappelé que cette année sera riche en événements pour l'industrie horlogère suisse (mise en vigueur officielle du contrôle technique des montres, échéance de la convention collective, projet de loi sur les cartels, etc.).

Parlant plus particulièrement de la convention collective, l'orateur a relevé que ce contrat ne peut en aucun cas être maintenu dans sa forme actuelle si l'on veut permettre, entre autres, un accroissement de la capacité de concurrence de notre industrie.

Le président de la coopérative a mis ensuite l'accent sur la création d'un centre technique ayant notamment pour tâche de contrôler les ébauches et les fournitures, ces pièces d'horlogerie n'étant pas soumises à un contrôle obligatoire, ce qui représente à son sens une lacune du statut légal de l'horlogerie.

La mise sur pied d'un tel organisme devenait indispensable, en égard premièrement à l'introduction d'un contrôle obligatoire de la marche des montres, deuxièmement aux exigences imposées par le remontage à la chaîne, et troisièmement à la qualité de certaines fournitures. En outre, un tel centre est le corollaire naturel d'un bureau d'achat important, tel que celui de la coopérative.

La coopérative met ainsi à la disposition de ses membres les moyens techniques perfectionnés permettant de juger, selon des méthodes statistiques éprouvées, et sur des bases logiques et scientifiques, en collaboration avec les fournisseurs, de la qualité des produits qui lui sont livrés.

L'action de la coopérative sur ce plan technique se manifeste dans trois directions :

— Contrôle qualitatif des livraisons (ébauches, assortiments, balanciers, spiraux, ressorts, pierres et pivots).

— Etude de différents problèmes techniques, particuliers aux membres de la coopérative, mais d'un intérêt général.

— Conseils et échanges d'informations.

Avec la création de ce centre technique, la coopérative franchit une étape supplémentaire et importante, étape qui doit se solder, dans un proche avenir, par des résultats positifs dans les domaines du remontage et de la qualité des produits.

Les membres de la coopérative ont souscrit à l'unanimité au rapport de gestion, ainsi qu'au programme pour 1962.

CANTON DE GENEVE

**UN DON DU SAINT-SIEGE
POUR VENIR EN AIDE AUX REFUGIES AU TOGO**

En réponse à l'appel récemment lancé par le Haut-Commissaire pour les réfugiés aux gouvernements, le Saint-Siège a fait parvenir la somme de 5.000 dollars au H.C.R. en vue de l'aider à fournir des secours à plusieurs milliers de réfugiés qui se trouvent dans la République du Togo.

**UN DON DE UN MILLION DE FRANCS
A LA CITE UNIVERSITAIRE DE GENEVE**

L'Université et la Fondation de la Cité universitaire de Genève communiquent qu'elles ont reçu de la Fondation Simon I. Patino, de Genève, un don de un million de francs. Ce don permettra à la Cité universitaire de construire une salle de 500 places pour les conférences, le théâtre, le cinéma et la musique.

**LE CARTEL GENEVOIS D'HYGIENE SOCIALE
ET MORALE ET LA POLICE FEMININE**

Le comité du cartel genevois d'hygiène sociale et morale déclare, au sujet de la proposition d'instituer à Genève une police féminine, que ce n'est pas seulement dans le domaine de la surveillance de la circulation que la police pourrait utilement faire appel à des femmes. A côté de son action répressive, la police doit assumer de plus en plus un rôle d'éducation et de prévention. Elle aura à s'occuper davantage que jadis de la protection de l'enfant et de la femme et de la lutte contre la délinquance juvénile.

**POUR L'ACQUISITION DE TENTES
POUR LES REFUGIES ALGERIENS**

Le haut-commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés, M. Félix Schnyder, a lancé un appel aux vingt-cinq gouvernements membres du Comité exécutif pour l'acquisition immédiate de 15.000 tentes indispensables à l'organisation du retour ordonné des réfugiés algériens se trouvant au Maroc et en Tunisie. La Ligue des

sociétés de la Croix-Rouge a également lancé un appel dans ce but. Ces tentes sont destinées à servir d'abri provisoire aux réfugiés lorsqu'ils arriveront en Algérie, la plupart d'entre eux retournant dans des secteurs abandonnés depuis plusieurs années.

SERVICE D'AVIS DE TEMPETE POUR CERTAINS LACS SUISSES

Le Centre météorologique de l'Institut suisse de météorologie à l'aéroport de Genève renseigne le public sur son service d'avis de tempête et la signalisation sur certains lacs suisses, espérant ainsi éviter tout malentendu ou équivoque. Il rend attentif au fait que, pour des raisons météorologiques, tous les lacs ne peuvent être rattachés au service de tempête.

Deux catégories de prévisions de vent sont émises : les avis de prudence et les avis de tempête. Il n'est malheureusement pas possible, dans tous les cas, de prévoir l'arrivée de coups de vent ni de déterminer exactement la force du vent.

Un avis de prudence est émis environ deux heures avant l'arrivée probable d'un coup de vent (c'est-à-dire quand les rafales atteignent, en moins d'une demi-heure, une vitesse d'environ 45 km./heure, ou plus). Les lacs intéressés signalent l'avis de prudence par des fanions jaunes ou des projecteurs de couleur orange, clignotant lentement (fréquence : environ quarante fois par minute).

Un avis de tempête est émis environ une heure avant l'arrivée imminente d'un coup de vent (c'est-à-dire quand les rafales atteignent, en moins d'une demi-heure, une vitesse d'environ 45 km./heure ou plus).

Les lacs intéressés signalent l'avis de tempête par des drapeaux jaunes ou des projecteurs de couleur orange clignotant rapidement (fréquence : environ 90 fois par minute).

Il est spécialement rendu attentif au fait que, dans certains cas, des vents forts peuvent se produire localement sans que le Centre météorologique ait pu les prévoir. De même qu'il n'est pas possible de mettre en garde contre le Joran des lacs de Bienne et Neuchâtel, et contre les tempêtes de Foehn. Lorsqu'une tempête ne survient pas brusquement ou lorsque le vent souffle déjà très fort, le matin avant 7 heures, aucun avis de prudence ou de tempête ne sera émis, de même qu'aucune signalisation n'aura lieu.

CANTON DE NEUCHÂTEL

UN VIN QUI FERA DATE

Le Neuchâtel blanc de 1961 est un vin qui fera date dans les annales vinicoles du canton. Telle est la constatation unanime qu'ont pu faire au château de Boudry les participants à une dégustation organisée par l'Office de propagande des vins de Neuchâtel (O.P.V.N.), à l'intention des spécialistes et des chroniqueurs. Velouté, agréablement équilibré, fruité et franc, bref un vin complet, comme le seront certainement ses frères des autres can-

tons viticoles de Suisse. Il sort peu à peu des caves pour être mis en vente, tandis que le rouge repose encore dans les chais et ne sera pas mis en bouteille avant la fin de l'été ou le début de l'automne.

Une seule ombre au tableau : ainsi que l'a relevé M. Charles Dubois, président de l'O.P.V.N., la récolte n'a pas été abondante : 37.000 gerles de blanc et 4.200 gerles de rouge, à peine 4 millions de litres au total. Elle est même inférieure à celle de 1960, qui fut pourtant médiocre. Qualité donc, mais non quantité. Le vigneron a grand-peine à couvrir ses frais, d'autant plus que la surface du vignoble ne cesse de s'amenuiser. La vigne recule devant la construction. Le vignoble neuchâtelois comptait 1.200 hectares au début du XIX^e siècle. Depuis cent cinquante ans, la noble plante a perdu 500 hectares ! Ce recul, dû essentiellement à l'extension des cités du littoral, ne laisse pas d'être préoccupant, comme l'est la pénurie de main-d'œuvre.

Du château de Boudry, les invités se sont rendus au Landeron qui, avec ses 84 hectares, est, avec Auvernier, la première commune viticole du canton. Ils y furent salués, au cours du dîner officiel, par le délégué de la municipalité, M. Muriset, un authentique vigneron, et M. Willy Sieber, délégué du Département cantonal de l'agriculture.

1961 : UNE ANNEE FASTE POUR LE TOURISME NEUCHÂTELOIS

Il y a soixante ans que la société des bureaux officiels de renseignements du canton de Neuchâtel était fondée. Par la suite, la société devait devenir l'Office neuchâtelois (O.N.T.), qui vient de tenir sa 60^e assemblée générale. Son président, M. Pierré Soguel, a relevé à ce propos que 1961 fera date dans les annales du tourisme neuchâtelois ; en effet, le canton a enregistré cette année-là un record absolu de nuitées : 253.000 en chiffre rond (dont 124.000 nuitées d'étrangers), soit 27.000 de plus qu'en 1960, chiffre d'autant plus remarquable que le canton de Neuchâtel ne peut guère compter sur la saison d'hiver, comme les grandes stations de tourisme.

1962 verra la célébration du 250^e anniversaire de la naissance de Rousseau. Le retour à la nature et à l'art de voyager, tel est le mot d'ordre du tourisme suisse. Le canton de Neuchâtel, pour sa part, publiera un dépliant évoquant, avec une carte du dessinateur Marcel North, le pèlerinage de Jean-Jacques au pays de Neuchâtel.

L'assemblée de l'O.N.T., à laquelle le Conseil d'Etat était représenté par M. P.-A. Leuba, a été suivie d'une causerie du professeur Kurt Krapf, directeur de la Fédération suisse du tourisme à Berne, consacrée aux « Perspectives internationales du tourisme suisse », et aux tâches qui s'imposent si l'on veut que notre pays demeure à l'avant-garde du progrès dans ce domaine.

Les participants ont entendu ensuite une conférence de M. Marc Eigeldinger, professeur de littérature au gymnase de Neuchâtel et nouveau « privat-docent » à l'Université de Berne, sur « Jean-Jacques Rousseau et la forêt », et assiste enfin à la projection d'un film en couleurs ayant pour titre « Le promeneur solitaire ».

CANTON DU TESSIN

PRIX ARTISTIQUES

Récemment a eu lieu le vernissage officiel de la 7^e exposition internationale, « Bianco et nero », à Lugano, en même temps qu'a eu lieu la distribution des prix. Le prix de la Ville de Lugano, de 1.500 F, est allé à l'artiste japonais Hideo Hagiwara, pour la gravure sur bois à couleur, « Fantaisie en blanc ».

Neuf prix « ex-æquo » de 800 F ont été décernés à : Miljius Branko (Yougoslavie) : « La maison en feu » (eau forte); Lynn Chadwick (Angleterre) : « Figuration aérienne » (dessin); José-Luis Cuevas (Mexique) : « Equilibriste » (dessin); Richard Gorman (Canada) : « Supériorité de l'esprit » (gravure); Giuseppe Guerreschi (Italie) : « Hommes qui regardent » (eau forte); Vladimir Makus (Yougoslavie) : « Dentellier » (eau forte); Gustav Marchoul (Belgique) : « Espace nocturne » (eau forte); Raymond Meuwly (Suisse) : « Vision biblique » (xylographie); Rudolf Schoofs (Allemagne) : « Gravure n° 53 » (gravure).

Le comité a procédé à l'achat de 6 tableaux pour une valeur globale de 1.650 F, de Ugo Cleis (Suisse), Alberico Morena (Italie), Gabor Peterdi (U.S.A.), Pavel Sukdolak (Tchécoslovaquie), Hans Trier (Allemagne), et de Hodaka Yoshida (Japon).

MORT DE LA FONDATRICE
DES « RENCONTRES ERANOS »

On annonce le décès à Ascona, à l'âge de 81 ans, de Mme Olga Frøbe-Kapteyn, fondatrice et directrice des « Rencontres Eranos ». Cette manifestation, qui se déroule chaque été à Ascona depuis 1932, groupe diverses personnalités qui se vouent à la méditation et à l'approfondissement de leur culture. L'élément du yoga y a été apporté par Rudolf Otto en 1932, et C.-G. Jung avait manifesté de l'intérêt pour ces rencontres.

Née à Londres de parents hollandais, Olga Frøbe-Kapteyn était venue s'établir à Zurich en 1900. En 1907, elle avait épousé le musicien Iwan Frøbe. C'est en 1920 que son père lui acheta à Ascona la « Casa Gabriella », qui devint par la suite la « Casa Eranos ». La défunte a eu le temps de préparer encore les prochaines rencontres, qui se dérouleront en août.

DISCOURS
DE M. LE CONSEILLER FEDERAL SPUEHLER
POUR LA CEREMONIE D'INAUGURATION
DE RADIO-MONTECENERI

Le conseiller fédéral Spuehler, en présentant ses compliments aux dirigeants de la radio de la Suisse italienne pour l'activité du président de la Corsi, les capacités du directeur, la fidélité et l'ardeur du personnel, unis dans le désir de donner à la voix de la Suisse italienne la possibilité de se faire entendre au-delà de nos frontières, a tenu à souligner l'importance primordiale de l'organisation technique. Le public admire les programmes,

écoute, commente et critique, mais ne se souvient presque jamais que tous les efforts des artistes ne pourraient pas être mis en valeur si l'appareillage de la radio n'était pas en parfait état. Les prestations techniques des P.T.T. pour les émissions de radio au Tessin ont été importantes à partir de 1929, dans ces appareillages, représentant une somme de 2.600.000 francs, dont 700.000 pour les appareillages à ondes ultracourtes. Le nombre des abonnés a été porté de 4.000 en 1929 aux 50.000 actuellement. Pour arriver à donner à Radio-Monteceneri la possibilité de développer sa fonction au service de la langue, des traditions et de la culture italiennes, les P.T.T. ont mis à disposition plus de deux millions de francs. La voix de Monteceneri, aujourd'hui plus forte et plus claire, peut désormais se faire entendre, non pas seulement dans tous les villages du canton, mais au-delà même des frontières de la Suisse.

LE NOUVEAU STUDIO DE RADIO-MONTECENERI

Deux journées ont été consacrées par Radio-Monteceneri à l'inauguration du nouveau studio qui vient d'être terminé dans la région de Soldino, sur la colline de Lugano-Besso. La presse a été convoquée pour un aperçu complet du bâtiment et des installations, puis une journée a été consacrée à la cérémonie officielle et, le soir, à l'audition en première absolue d'une cantate de Vladimir Vogel sur un poème de Felice Filippini, directeur des services parlés de Radio-Monteceneri : « Meditazione su una maschera » (Modigliani). En recevant la presse, M. le directeur, Dr Stelio Molo, a prononcé une allocution en présentant la radio comme la plus importante institution culturelle de la Suisse italienne. Dans ce canton du Tessin, pauvre du point de vue matériel, mais riche spirituellement, dans ce pays sans université, sans conservatoire, sans académie, mais qui pourtant représente une civilisation particulière au sein de la Confédération, la radio désire combler, à sa façon et selon ses limites, cette lacune. Le but à atteindre, après la mise en œuvre de ce studio, qui est devenu un des plus modernes d'Europe, est celui de faire de la radio le point de rencontres et de manifestations des idéaux de l'entité ethnique qu'est la Suisse italienne.

Le nouveau studio a coûté dix ans de travail, dont trois pour les projets préliminaires. Il se présente maintenant subdivisé en trois secteurs séparés : celui où le public sera admis et où se trouvent les bureaux de l'administration, la partie réservée aux artistes, et celle où travaillent les techniciens. A côté du studio de radio sera bâti le centre de télévision, dont le projet a été confié à l'architecte Rino Tami, un des architectes qui a contribué à la naissance du studio de radio, les deux autres étant Alberto Camenzind et Augusto Jaeggli.

Le nouveau studio, d'un coût total de 8 millions 600 mille francs (les installations techniques ont coûté en plus aux P.T.T. environ deux millions de francs), se compose d'un volume de 53.000 m³, dont 6.500 utilisés pour les bureaux, 30.000 pour les services et les archives, et 16.500 pour les auditorium (dont le principal de l'orchestre de la radio peut accueillir 400 personnes), et les autres salles d'enregistrements, etc.

L'ensemble du studio est réparti en huit groupes et chaque groupe se compose d'un ou de plusieurs studios, dont un pour le registre et l'autre pour l'enregistrement technique. Le principal de ces groupements est composé de l'auditorium, dont nous avons déjà parlé, et servira aussi pour les spectacles de télévision, en collaboration avec la radio. Monteceneri, sur la colline de Soldino, est entouré d'une zone libre de bâtiments.

Tout l'équipement technique a été aménagé de façon à pouvoir être transformé avec peu de travail pour les émissions stéréophoniques.

CANTON DE VAUD

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DE L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE

La première pierre de l'Exposition nationale suisse a été solennellement posée à Vidy-Lausanne, deux ans presque jour pour jour avant l'ouverture, prévue pour le 30 avril 1964. Cette cérémonie fut marquée par la lecture de la charte de l'exposition dans les quatre langues nationales : « Présenter sur la terre et sur l'eau le pays dans sa réalité, unir vingt-cinq Etats dans un effort d'ensemble. Rappeler à l'homme sa raison d'être. Dégager du présent les lignes de demain. Ouvrir les voies vers l'Europe nouvelle. Agir en faveur d'une solidarité mondiale. Donner à la Suisse de nouvelles raisons de croire et de créer. » Puis, face au Léman et aux Alpes, dans leur splendeur printanière, le drapeau fédéral monta au mât d'honneur, tandis que rententissait le « Cantique suisse ».

Entouré des huissiers de tous les cantons en grande tenue, et d'une foule de personnalités politiques et de représentants de la presse, le Conseiller fédéral Schaffner, président de la haute-commission de l'exposition, prenant la parole, a tout d'abord dit sa gratitude à tous ceux qui travaillent au succès de l'expo. Puis, évoquant l'art des bâtisseurs romains, qui avaient déjà choisi le site de Vidy pour édifier une cité, le chef du Département de l'économie publique a poursuivi :

« L'exemple des bâtisseurs de villes présente pour nous une actualité toute nouvelle. Rien n'est plus actuel que d'affronter les difficultés suscitées par l'accroissement sans précédent de la population et l'expansion de l'économie, ou encore de faire face, sur le plan international, à des réalités nouvelles.

« L'exposition nationale constitue en premier lieu un bilan de la vie helvétique. Le peuple suisse doit s'y retrouver tout entier avec ses qualités, mais aussi ses côtés moins brillants. Se borner à faire l'éloge de la Suisse serait fastidieux et même déplacé. Il serait également vain de décrier systématiquement notre manière de vivre. Il devrait néanmoins être permis de faire entendre ici ou là un mot de critique constructive. En revanche, l'exposition ne saurait nous imposer une vision figée de l'avenir. Elle aura déjà largement atteint son but en préparant les esprits à la "Suisse de demain".

« Pour que l'exposition soit une réussite, il faut que les particuliers lui accordent un appui sans réserve, même s'ils ne doivent pas en retirer un bénéfice immédiat. Un peuple qui vit dans la paix depuis plus d'un siècle et jouit du bien-être matériel, a non seulement la possibilité, mais aussi le devoir, de prendre un nouvel élan et de réaliser une œuvre exceptionnelle, qui l'élève au-dessus de ses préoccupations quotidiennes et l'incite à repenser son destin national. Ce qui importe, ce n'est pas uniquement le résultat final, qui apparaîtra dans deux ans, lorsque l'exposition ouvrira ses portes, ce sont aussi les efforts de chacun pour y parvenir. La préparation et la réalisation d'une telle manifestation demandent de tous ceux qui y collaborent — ils se comptent par milliers — de voir clair en eux-mêmes et dans les autres. L'Exposition nationale doit refléter les mouvements d'idées des membres de la communauté helvétique et en opérer la synthèse. Sans doute, certaines discordances ne sont pas exclues, mais nous sommes convaincus que chacun remplira sa tâche dans le meilleur esprit confédéral.

« En nous conduisant à collaborer d'une manière démocratique et à clarifier notre pensée, le chemin qui mène à l'exposition est aussi important que l'exposition elle-même.

« Il est juste, dans ces conditions, de fêter dignement la pose de la première pierre. Malgré sa brièveté relative, l'exposition s'imprimera dans la conscience de notre peuple, et l'on peut espérer qu'elle portera longtemps ses fruits. En posant la première pierre de l'exposition nationale, nous nous engageons à mener à chef, d'un élan nouveau, les tâches qui nous incombent et à servir l'idée confédérale avec fidélité. »

En l'absence du Conseiller aux Etats Gabriel Despland, président du Comité d'organisation, qui était souffrant, c'est M. Georges-André Chevallaz, syndic de Lausanne, qui salua les invités et souligna l'importance de la future exposition, qui permettra aux confédérés de se mieux connaître dans le respect de leurs diversités et de cimenter à nouveau leur union au sein d'une Europe en pleine transformation. Sous réserve de ce que nos ancêtres nommaient la malice des temps, ajouta M. Chevallaz, tout sera prêt au moment voulu, malgré certains bruits qui ont couru. Les plans dressés sont largement engagés, et la plaine de Vidy est maintenant un immense chantier d'un demi-million de mètres carrés.

Le matin, lors d'une conférence de presse, faite au Palais de Beaulieu, les deux directeurs de l'exposition : MM. Henry et Ruckstuhl, et l'architecte en chef, M. Camenzind, avaient présenté des rapports très détaillés sur les buts de l'exposition, sur sa structure et son organisation, et sur l'état des travaux.

LES JOURNEES CANTONALES A L'EXPOSITION 64

Chaque canton aura sa journée à l'exposition nationale à Lausanne en 1964. Il s'y transportera avec son peuple, ses traditions, ses réalisations, ses activités, montrant ce qu'il apporte à la Suisse et comment il contribue à faire ce pays dans sa diversité. Le moment est arrivé où il faut fixer les jours qui, pendant l'exposition, seront ceux des divers cantons, et de prévoir aussi

pour chaque journée le programme des festivités. Cette tâche appartient aux vingt comités cantonaux. Un certain nombre de cantons se sont groupés pour organiser leur journée, — qui sont maintenant formés, et réunissent des personnalités représentatives des cantons, magistrats, artistes, journalistes. Les vingt comités se sont réunis en séance plénière, le 17 avril, à Lausanne, sous la présidence de M. Georges-André Chevallaz, syndic de Lausanne, vice-président du comité d'organisation de l'exposition, pour établir le calendrier des journées cantonales et fixer les grandes lignes du programme de chacune d'elles. Le calendrier définitif a été arrêté, mais les programmes doivent encore être élaborés dans le détail. D'ici quelques mois, il sera possible de connaître exactement comment les cantons viendront dire à Lausanne ce qu'ils sont, ce qu'ils font, et ce qu'ils apportent à la Suisse.

REOUVERTURE DU CHATEAU DE GRANDSON

Le dimanche des Rameaux 1962 marque une nouvelle date dans l'histoire de la restauration du château de Grandson. Ce dernier est à nouveau ouvert au public après une deuxième étape de transformations. De nouvelles salles ont été remises à jour, d'autres ont été enrichies par la présentation de maquettes grand format des batailles de Grandson, Morat et Sempach, qui s'ajoutent aux reconstitutions de châteaux-forts. Les musées de St-Marin et de l'Ordre de St-Jean-de-Jérusalem ont été complétés. Le chemin de ronde a été prolongé. On a ouvert enfin un intéressant musée de l'automobile dans les anciennes caves du château.

UNE MISE AU POINT DE L'ORDRE DE MALTE

L'Association helvétique de l'ordre souverain militaire et hospitalier de St-Jean-de-Jérusalem, dit de Rhodes dit de Malte, publie le communiqué suivant :

« L'Association helvétique de l'ordre souverain militaire de St-Jean-de-Jérusalem, dit de Rhodes, dit de Malte, a eu connaissance d'une manifestation organisée au château de Grandson par un groupement qui s'intitule « Ordre des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem ». Au cours d'une émission de la télévision romande, qui eut lieu le 11 avril 1962, le château de Grandson fut qualifié de « siège européen de l'ordre ».

L'Association helvétique déplore l'abus qui est ainsi fait du nom et des symboles de l'ordre par un groupement sans aucun fondement historique. Elle tient à préciser que ce « centre européen » n'est pas reconnu par le grand magistère de l'ordre souverain militaire de St-Jean-de-Jérusalem dont le siège est à Drôme et dont elle est, en Suisse, la seule expression légitime.

Une représentation diplomatique officieuse de l'ordre a son siège à Berne, 5 Rainmattstrasse.

L'ordre souverain militaire de St-Jean-de-Jérusalem est ordre religieux depuis les croisades. Il est reconnu en droit international. Son Association helvétique estime cette mise au point indispensable afin d'éviter des

confusions regrettables. C'est précisément à Genève que siège le comité exécutif international de l'ordre pour l'assistance aux lépreux, expression d'une tradition hospitalière ininterrompue depuis plus de huit siècles, qui est accréditée officiellement par le grand magistère auprès de l'organisation mondiale de la Santé.

L'ORDRE DE SAINT-JEAN REPOND A L'ORDRE DE MALTE

« L'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem », dont le prieuré de Suisse se trouve au château de Grandson, publie le communiqué suivant :

« La dernière réunion du chapitre de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem (O.S.J.) au château de Grandson, le 7 avril, sous la présidence de son protecteur, le roi Pierre II de Yougoslavie, a été l'objet d'un communiqué de presse de la part de l'Association helvétique des chevaliers de l'ordre souverain et militaire de Malte (ordre qui s'appelle depuis quelque temps aussi "ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Rhodes, dit de Malte"). »

Aussi l'Association suisse des chevaliers de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem (O.S.J.) tient-elle à relever qu'il s'agit ici de deux ordres différents et complètement indépendants, n'entretenant aucun rapport réciproque, bien que ressortant de la même souche.

L'ordre souverain et militaire de Malte, placé sous le haut patronage de S.S. le Pape, est un ordre d'obédience strictement catholique créé par un motu proprio du Pape Pie VII, le 16 septembre 1801, avec l'appui des chevaliers italiens de notre historique ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem et qui peut être considéré, en conséquence, comme une des branches de cet ordre issu des croisades. D'autres branches (protestantes), aujourd'hui également indépendantes, existent en Allemagne (Johanniterorden), en Angleterre (Saint-John's order), en Suède et en Hollande.

Après la perte de l'île de Malte, sous le 70^e grand-maître, le tzar Paul I^{er} de Russie, le siège de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem qui n'a jamais cessé d'exister en droit et en fait, fut transféré en Russie. Le siège au grand-prieur de Russie fut — pour des motifs de sécurité — transféré plus tard aux U.S.A. Aujourd'hui, notre communauté complètement indépendante peut être considérée comme la branche orthodoxe-catholique de l'ordre historique, acceptant des chrétiens de toutes les confessions.

Notre ordre est adversaire de tout genre de polémique. Nous n'adressons pas de revendications à l'ordre de Malte qui nous est étranger, mais nous ne pouvons tolérer la propagation d'affirmations qui ne répondent ni aux faits historiques, ni à la réalité.

Nous sommes partisans du mouvement œcuménique et entendons rassembler les forces constructives du christianisme dans l'esprit du réarmement moral et de celui des cœurs. Nous ne craignons pas les discussions, mais la controverse soulevée par l'ordre de Malte romain, nous ne la jugeons ni utile, ni opportune.

NECROLOGIE

A Lausanne est décédé subitement, dans sa villa « Fantaisie », M. Henri-Louis Mermod, industriel et éditeur d'art. Il était né à Ste-Croix, en 1891, et avait fait à Genève des études de droit. Il s'était fixé à Lausanne vers 1910. Tout en dirigeant un bureau d'affaires, il a joué un rôle important dans la vie intellectuelle en créant et en dirigeant les Editions Mermod. Ces éditions ont publié toute l'œuvre de C.-F. Ramuz, plusieurs écrivains vaudois, tels Edmond Gillard, C.-F. Landry, ainsi que de poètes suisses et français. Dans sa maison de « Fantaisie », il a reçu nombre d'écrivains, de musiciens et de poètes, et constitué une collection de tableaux modernes remarquable. Il a été l'ami de C.-F. Ramuz et de René Auberjonois. Il a fait don à la bibliothèque cantonale et universitaire des œuvres de Ramuz annotées par l'écrivain, ayant servi à l'édition complète des œuvres de Ramuz. Il a aidé et encouragé de nombreux artistes. Il a été président du conseil d'administration de Vautiers-frères et membre du comité du théâtre du Jorat. Il a participé à l'organisation de nombreuses manifestations artistiques à Lausanne.

BIOGRAPHIE DU PROFESSEUR AUGUSTE PICCARD

(Ayant terminé notre numéro d'avril plus tôt que de coutume, en raison des fêtes de Pâques, nous n'avions pu signaler le décès du célèbre professeur Piccard, ce que nous faisons dans ce numéro de mai).

Le professeur Auguste Piccard, frère jumeau du professeur Jean Piccard, et qui vient de mourir à Lausanne d'une crise cardiaque, est le premier qui ait exploré la stratosphère en 1931, atteignant l'altitude de 16.000 mètres. Il fut ensuite le « père » du « bathyscaphe », destiné à explorer les profondeurs sous-marines.

Il était professeur à l'Université de Bruxelles. Né en 1884 à Lutry, dans le canton de Vaud, en Suisse, il fut élevé à Bâle, où son père était professeur de chimie. Il passa son baccalauréat en 1902, puis s'inscrivit à l'institut de technologie de Zurich, et, en 1907, reçut son diplôme d'ingénieur en mécanique. Il fit ensuite son doctorat de sciences naturelles et se consacra à la carrière scientifique, travaillant à l'institut de Zurich jusqu'en 1922.

A cette époque, Auguste Piccard alla s'installer en Belgique, où on lui confia une chaire de physique à l'Institut polytechnique de Bruxelles. Il la conserva jusqu'à la seconde guerre mondiale et se réfugia alors en Suisse, où il travailla dans l'industrie de l'aluminium. La guerre terminée, il retourna en Belgique et reprit ses cours en 1947.

C'est en 1930 qu'Auguste Piccard devint célèbre dans le monde entier en inventant une cabine hermétique, qu'un ballon gonflé à l'hydrogène devait enlever jusque dans la stratosphère. Depuis 1913, avec son frère Jean, il s'intéressait aux ascensions en ballon et avait appartenu, en 1915, au service des dirigeables de l'armée suisse. Il rêvait d'explorer la stratosphère.

Le 27 mai 1931, à Augsburg (Bavière), Piccard et son assistant, Paul Kipfer, s'élevèrent jusqu'à une altitude de 15.785 mètres (battant le record, qui était de 13.146 mètres), et, après avoir frôlé la catastrophe, atterrirent sur un glacier. Une seconde tentative, le 18 août 1932, amena Auguste Piccard et son nouvel assistant, Max Cosyns, partis de Zurich, jusqu'à 16.203 mètres.

C'était le « Fonds national de recherche scientifique » de Belgique qui avait financé cette expédition. Les aéronautes atterrirent en Italie, près du lac de Garde.

Ces exploits sensationnels permirent au professeur de démontrer qu'on pouvait se déplacer dans la stratosphère. Il estimait à douze heures la durée du voyage stratosphérique Etats-Unis-Europe. Il fit aussi de nombreuses et intéressantes observations sur la radioactivité, l'électricité, les rayons cosmiques, etc. L'aéroclub de Belgique lui décerna la médaille d'or.

En 1946, Auguste Piccard annonça qu'il avait l'intention de se lancer dans une nouvelle entreprise et d'explorer, cette fois, les profondeurs sous-marines. « Quand j'étais étudiant à Zurich, a-t-il déclaré, je rêvais d'être l'homme qui plongerait dans la mer plus loin qu'aucun autre... »

Les plans de l'appareil du professeur Piccard, le « bathyscaphe », avaient déjà été ébauchés en 1939, mais la guerre avait interrompu ses travaux. Dans la presse mondiale, en 1947, ce fut une floraison d'articles exposant en détail les caractéristiques du bathyscaphe, sphère d'acier capable de supporter les énormes pressions de l'eau à des milliers de mètres de profondeur. L'appareil, une fois mis au point, fut amené sur le lieu de plongée (dans le golfe de Guinée), par un navire prêté par le gouvernement belge, le « Scaldis ».

L'expédition arriva au large des côtes de Guinée le 1^{er} octobre 1948, mais, après diverses difficultés, dut renoncer à la tentative.

Toutefois, le professeur Piccard faisait savoir peu après que seules quelques modifications devaient être apportées à son appareil, dont les essais avaient été satisfaisants, et qu'il ne renonçait nullement à poursuivre ses expériences.

Le 6 septembre 1950, un journal parisien annonçait que la marine française remettait en état le bathyscaphe et comptait organiser de nouvelles expériences de plongée. En 1953, le professeur Piccard décidait enfin d'organiser une nouvelle tentative.

Le record du monde de plongée était détenu par le professeur américain William Beebe, qui était descendu à 906 mètres sous l'eau.

Le 30 septembre 1953, après avoir différé plusieurs fois la descente, Auguste Piccard, avec la collaboration de son fils, réalisait son exploit et battait le record de plongée en atteignant 3.150 mètres.

LE MONUMENT DU GENERAL GUISAN

L'association général Guisan n'est pas restée inactive depuis la fin de la souscription nationale qui laisse, tous frais déduits, la somme de 1 million.

Un concours a été ouvert parmi les sculpteurs suisses, 160 d'entre eux se sont inscrits dans le délai prévu, dont la moitié déjà définitivement.

Ces sculpteurs ont, conformément au programme de concours, visité fin février dernier les emplacements choisis d'entente entre la municipalité de Lausanne et l'association général Guisan, soit l'esplanade de Montbenon, le parc du Denantou, la promenade Derrière-Bourg, à Lausanne. La plupart des artistes se sont prononcés pour Montbenon et le Denantou et quelques-uns seulement pour Derrière-Bourg.

Selon le programme encore, le délai pour la remise des projets (plan de situation, maquette en plâtre, notice sur les idées générales, indications des matériaux employés, etc...) est fixé au 1^{er} juin prochain. Les maquettes au 1/5 seront exposées sitôt après la décision du jury (comptant 10 membres, dont Mme Henri Guisan, et deux suppléants).

La plus large initiative est laissée aux sculpteurs, auxquels on a simplement précisé article 2 du programme du concours) : « Le monument doit représenter la figure de notre général, en symbolisant sa personnalité de chef et de grand citoyen. La statue équestre est souhaitée, toutefois les concurrents ont toute liberté de présenter une autre idée. »

C'est dire que, dans quelques mois, on sera fixé et sur la nature du monument et sur l'endroit où sera érigé cet hommage du peuple suisse à l'ancien commandant en chef de notre armée.

LE PREMIER TRONÇON DU « TRAM DU JORAT » VA ÊTRE SUPPRIMÉ

Dans l'ensemble des grands travaux de constructions routières, certaines localités subiront quelques changements. Celle de Moudon, dans la Broye vaudoise, figure dans ce nombre. On étudie actuellement l'évitement de la localité, car sa traversée est particulièrement dangereuse, étroite et sinueuse. Ainsi, des démolitions et des déplacements seront nécessaires. La plus spectaculaire démolition de l'endroit sera celle de la ligne à voies étroites du chemin de fer Moudon-Mézières-Lausanne, dit le « Tram du Jorat ». Le premier tronçon, Moudon-Mézières, est supprimé, cette fois-ci définitivement — il a déjà eu plusieurs sursis — le 24 avril. L'automne 1962 verra la disparition du second tronçon, Mézières-Chalet-à-Gobet, tandis que la dernière partie, Chalet-à-Gobet-Lausanne disparaîtra peu après, selon les nécessités.

Notons que le pittoresque « Tram du Jorat » a été fondé le 22 avril 1899, avec siège social à Mézières, et que la construction de la ligne débuta en été 1900. En 1902, le tronçon Moudon-Mézières était ouvert à l'exploitation. En 1909, à la suite de difficultés financières, la compagnie du Jorat fusionna avec les « tramways lausannois ». En 1953, la direction des T.L. modernisa la ligne Moudon-Lausanne, modernisation qui fut inaugurée en 1954. Comme son exploitation a toujours été difficile en raison des hivers où le froid est rigoureux et la neige abondante, et avec la construction du réseau routier actuel, on a finalement décidé la mort du vieux

train, après exactement soixante-deux ans de bons services.

Les communications entre le district de Moudon, les hauts du Jorat et la « capitale » vaudoise seront, désormais, assurées par un service régulier d'autobus et de trolleybus.

CANTON DE ZURICH

RAPPORT ANNUEL DE LA SWISSAIR

Le résultat du compte annuel de la Swissair pour 1961 n'a pas répondu à l'attente. Pour la première fois, depuis 1951, la société n'a pas été en mesure de verser un dividende pour l'exercice écoulé. L'année 1961 s'est soldée pour la Swissair par un excédent de dépenses, qui a pu cependant être compensé par le produit de la vente d'avions à moteur à piston. Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale, convoquée pour le 16 avril, d'utiliser le bénéfice ainsi réalisé, de 126.560 francs, de la manière suivante : versement de 50.000 francs au fonds des réserves ordinaires, et report à compte nouveau du solde. Le rapport annuel, qui vient d'être publié, donne un aperçu des causes du bouclement défavorable de l'exercice écoulé, phénomène relevé, non seulement à la Swissair, mais aussi chez d'autres compagnies aériennes de transport de l'étranger. C'est ainsi que la situation du trafic aérien mondial en 1961 a été marquée par la mise en service massive des grands appareils à réaction sur les routes principales du réseau aérien mondial, de telle sorte que la capacité des compagnies s'est accrue considérablement. Pour comble, il a fallu que cette année expressément l'accroissement du trafic des passagers se ralentisse quelque peu. Au cours des années dernières, le nombre des passagers aériens avait accusé chaque année un accroissement de 10 à 14 %. En 1961, cet accroissement n'a été que de 6 %, cependant un tableau plus favorable se présente dans le domaine de la poste et du fret aérien. En ce qui concerne le fret, le coefficient d'accroissement s'est élevé à 12 %, et celui de la poste aérienne même à 23 %. Pourtant, ce résultat n'a pas suffi à neutraliser les effets défavorables sur le budget, étant donné que les recettes principales proviennent du trafic des passagers. Aussi de nombreuses sociétés ont-elles annoncé que l'exercice 1961 se solderait par un déficit qui se chiffre par des montants assez élevés pour diverses entreprises. Le rapport traite de la situation de la Swissair en face de la concurrence internationale. Sur la ligne de l'Atlantique-Nord, la Swissair a pu faire face à la concurrence étrangère en mettant en service ses trois DC-8, qui accomplirent pendant l'horaire d'été seize trajets hebdomadaires Suisse-New-York et retour.

Sur cette ligne, le trafic a même subi un fort accroissement, sans toutefois atteindre les résultats escomptés. Sur toutes les autres lignes, en revanche, la situation s'est montrée moins favorable. Le retard intervenu dans

la livraison des appareils Convair-990-Coronado a eu pour effet que les lignes à moyennes et longues distances, ainsi qu'une grande partie des lignes européennes, n'ont pas pu être desservies, comme cela avait été prévu, par des appareils à réaction dès l'été 1961. Du fait que la plus grande partie de la clientèle préfère les appareils à réaction, du moins pour les voyages de grandes distances, et que la plupart des compagnies concurrentes possèdent une certaine avance en ce qui concerne l'acquisition de nouveaux matériels, la Swissair a dû faire face à une situation difficile. C'est ainsi que, sur les lignes de moyennes et longues distances, elle a été contrainte de desservir encore avec des appareils à piston ; une importante partie de la clientèle s'est adressée à d'autres compagnies, bien que de nombreux clients traditionnels lui restent fidèles. Une partie des pertes causées par le gros retard apporté au délai de livraison des Convairs-990-Coronado a été comblé par un geste de la part de la firme constructrice, qui a mis à la disposition de la Swissair, entre l'automne 1961 et le printemps 1962, date de la mise en service des Convairs-Coronado, deux Convairs-880-M, à des conditions favorables. Six des sept Convairs-990-Coronado ont été livrés au cours du premier trimestre 1962 avec un retard de huit mois. Quatre de ces appareils seront utilisés par la Swissair, tandis que les deux autres seront mis à la disposition de la S.A.S. Le septième appareil de la série dont disposera la Swissair arrivera en Suisse à la fin de l'été 1962.

En 1961, la Swissair a effectué au total 34.322 vols, contre 30.221 en 1960. Le total des kilomètres parcourus s'élève à 35.601.653 (1960 : 32.593.569). Les heures effectives de vols se sont élevées à 76.171 (1960 : 80.546), cette diminution d'heures de vols s'expliquant par la mise en service d'appareils à réaction plus rapides. Les tonnes kilométriques offertes ont atteint le chiffre de 304.202.407 (1960 : 243.003.317), les tonnes kilométriques utilisées, 166.813.383 (1960 : 141.916.961). Le coefficient d'utilisation pour le trafic de lignes régulier est tombé de 58,6 % à 54,8 %.

Le revenu total s'est élevé à 377.031.422 francs, contre 329.045.557 francs en 1960. Les dépenses totales ont atteint 376.904.862 francs, contre 324.126.237 francs une année auparavant. Les perspectives pour l'année courante peuvent se résumer à ce qui suit : la phase d'adaptation à la propulsion à réaction prendra fin au cours du second semestre 1962. L'intensification du trafic, amorcée dès l'automne 1961, peut être qualifiée d'encourageante. Sauf une sensible aggravation de la situation politique mondiale, il est permis d'envisager de nouveau un accroissement normal du trafic durant l'année en cours, avant tout dans le secteur de l'Atlantique-nord. La Swissair espère que les pays qui ont adopté une politique restrictive en matière de navigation aérienne, par crainte d'une offre de places pléthorique, jugeront de nouveau la situation avec plus de sang-froid et cesseront d'entraver, de façon injustifiée, le trafic répondant à un véritable besoin. Elle estime qu'un protectionnisme craintif, comme aussi une politique de puissance, ne peuvent être que préjudiciables aux transports aériens et, par conséquent, aux passagers.

UNE MAISON DU SOLDAT D'UN NOUVEAU GENRE

Récemment a été inaugurée, sur la place d'armes des troupes de transmission, à Bulach, une nouvelle maison du soldat. Lors de sa construction, la commission militaire de l'Union chrétienne des jeunes gens a utilisé de nouvelles méthodes. Alors que, précédemment, on tenait surtout compte, dans la construction de maisons du soldat, que celles-ci devaient être des locaux sans alcool, où l'on pouvait se tenir sans obligation de consommer, la nouvelle maison de Bulach a été conçue dans un tout autre esprit. Celle-ci abrite, à côté d'un restaurant, avec buffet « self-service », et une cuisine moderne, une salle d'écriture et une salle de lecture avec bibliothèque, deux salles de jeux spacieuses, avec plusieurs installations de tennis de table et de football de table, ainsi que trois salles de conférences.

Lors de la cérémonie d'inauguration, le président de la Commission de l'Union chrétienne des jeunes gens, le lieutenant-colonel Mathys, a salué parmi les invités le colonel-divisionnaire Othmar Buttikofer, chef d'arme des troupes de transmissions, M. Zumbühl, chef de la Direction des affaires militaires du canton de Zurich, M. Gugerli, président du Grand-Conseil zuricois, et le colonel Steiner, chef des œuvres sociales de l'armée.

VERS LA CREATION D'UN MUSEE TECHNIQUE SUISSE

Récemment a été inaugurée à Ober Winterthour la première halle d'exposition de la société pour un musée technique suisse, prélude à la création du musée technique suisse. Quelque 1.200 objets de musée y sont déjà rassemblés. On peut y voir entre autres le prototype des fusées contraves, la première locomotive à vapeur des tramways bernois, des générateurs, des moulins à eau, des turbines, la première machine d'imprimerie offset, des pompes et toute une série de moteurs d'avion utilisés en Suisse. L'intention des initiateurs n'est pas de n'y conserver que des objets de musée, mais aussi de faciliter l'enseignement pratique du développement de la technique.

Parmi les personnalités présentes à la cérémonie d'inauguration, on notait la présence de M. Fritz Hummler, délégué du Conseil fédéral aux occasions de travail, qui a prononcé une allocution, s'adressant particulièrement aux jeunes. Il releva le sens de l'emploi de la technique, qui doit rester subordonnée à l'homme et respecter les principes humanitaires.

CONCOURS D'ENSEIGNES POUR CAFES-RESTAURANTS

La société suisse des brasseurs organise un concours de projets d'enseignes pour cafés-restaurants. Ce faisant, elle ne songe nullement à une imitation des bonnes vieilles enseignes de cafés, mais désire susciter des solutions adaptées à notre temps pour des enseignes s'harmonisant parfaitement avec les constructions modernes. Les enseignes lumineuses entrent également en ligne de compte.

Peuvent participer à la compétition les Suisses et Suissesses, ainsi que les étrangers qui ont un domicile fixé en Suisse depuis trois ans au moins, mais plus spécialement les sculpteurs, designers, graphistes, sculpteurs sur bois, architectes d'intérieur, céramistes, ferronniers d'art, techniciens en réclame lumineuse, serruriers et vitriers. Les écoliers et les personnes de toutes professions peuvent également prendre part à notre concours.

Le dernier délai est fixé au 1^{er} octobre 1962. Il est prévu de présenter au public les meilleurs projets dans le cadre d'une exposition.

Les conditions de participation peuvent être demandées au secrétariat de la société suisse des brasseurs, Bahnhofplatz, 9, Zurich 1.

DES RADIO-AMATEURS TRAVAILLENT POUR LA SCIENCE (TERRE-LUNE-TERRE)

Les nuits des 22 et 23 avril, un groupe germano-suisse de radio-amateurs a réussi pour la première fois à lancer vers la lune un signal, dont l'écho lui est parvenu au bout de 2,5 secondes. La station, qui se trouve à Hedingen (Zurich), travaille sur la longueur de 24 cm. = 1.296 mégahertz.

Ces radio-amateurs, déjà connus pour leur collaboration aux travaux de l'année géophysique, à savoir MM. H. Raetz, d'Hedingen (Zurich), H. Lauber, de Zurich, E. Krane, de Lamperthe, en Hesse, K. Eckert, d'Hinterzarten, dans la Forêt-Noire, et J. Wasmuss, de Bad-Homburg, dans le Taunus, travaillaient depuis un an à réaliser leur projet d'utiliser la lune comme réflecteur de leurs signaux radio.

Peu après la seconde guerre mondiale, le corps de signalisation des Etats-Unis parvint, en faisant usage d'un très fort courant électrique et d'antennes géantes, à atteindre la lune pour la première fois.

En 1950, des radio-amateurs des Etats-Unis, faisant aussi usage d'un courant très puissant, avaient réussi à recevoir l'écho lunaire de leur émission sur la longueur de 2 mètres. Ce n'est qu'en 1960 que l'on réussit pour la première fois à relier les côtes Atlantique et Pa-

cifique du continent américain sur une longueur d'onde de 24 cm., avec une forte consommation d'énergie.

Les Européens ne sont parvenus que cette année à enregistrer aussi un succès, en n'employant qu'une faible partie de l'énergie utilisée par les Américains. Leurs signaux sont émis par une antenne parabolique mobile, du diamètre de 3 mètres, dirigée vers la lune, et, comme nous l'avons dit, l'écho se fait entendre au bout de deux secondes et demie, temps nécessaire pour couvrir 768.000 kilomètres.

Par cette expérience réussie, l'Europe a enregistré un succès remarquable et contribué peut-être à la création d'un système de télécommunications intercontinentales, sur cette fréquence jusqu'ici peu utilisée.

Le succès est d'autant plus grand qu'il est celui d'un groupe d'amateurs, de simples particuliers, ne disposant d'aucun appui officiel. Leur but est d'établir une liaison régulière avec des stations d'Amérique, puis, par la suite, avec les Antipodes.

LES « SEMAINES DE JUIN » A ZURICH

D'importantes manifestations artistiques sont prévues à l'occasion des « semaines de juin », qui se dérouleront cette année encore à Zurich. Le théâtre, l'opéra, la grande musique, seront à l'honneur. Notons en particulier la présentation, en première mondiale, de l'œuvre d'Armin Schibler, « Blackwood + Co », du « Prophète », de G. Meyerbeer, et du « Mystère de la Nativité », de Frank Martin, sous la direction musicale d'Ernest Ansermet.

Côté théâtre, on verra la Comédie de l'Est, de Strasbourg, présenter une œuvre peu connue de Victor Hugo, « Mille francs de récompense », le « Royal Shakespeare Theatre » monter « The Hollow Crown », chronique sur la maison royale sous forme de poésies et de lectures. La Comédie-Française présentera « Le cardinal d'Espagne », de Montherlant, et le « Piccolo Teatro di Milano » « Henri IV », de Pirandello. Enfin, au Kunsthaus, on pourra admirer une exposition intitulée « 7.000 ans d'art en Iran », consacrée notamment à de nombreux témoignages de la préhistoire.

SWISSAIR vous propose vers
le Proche-Orient, l'Extrême-Orient, l'Amérique du Sud
Le Convair 990 CORONADO
le Jet le plus moderne du monde



SWISSAIR

PARIS, NICE et tous agents IATA de voyages et de fret

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : NF 10

IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 98.424. — Dépôt légal : 11-1962 - N° 84/1962

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messenger » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, 7^e